

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL198

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

I. – À la première phrase de l’alinéa 140, après la première occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« de ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 148.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.